Bulletin Municipal

Commune Aubigny-en-Artois - septembre 2019

SOMMAIRE

Page 2 / Edito
Page 3 / Jeunesse
Page 4 / Travaux - Aménagement
Page 9 / Environnement
Page 10 / Agenda
Page 11 / Actualité
Page 12 / Retour en arrière
Page 20 / Infos pratiques

Édito du Maire

Chères Aubinoises, chers Aubinois,

Quelle bonne nouvelle en ce jour de rentrée d'une ouverture de classe en élémentaire ! Les efforts de la commune et de la directrice ont permis de retrouver des effectifs raisonnables par niveau.

Ce bulletin de rentrée est aussi l'occasion de vous tenir informés des travaux et de vous relater les différents aspects de la vie communale.

Vous l'avez constaté, la sécurité routière est notre priorité ; l'ensemble des dispositifs visant à réduire la vitesse et à limiter le transit poids-lourds se met en place progressivement ainsi que la vidéo-protection.

L'aménagement d'un nouveau parking derrière la salle Multi-activités va permettre d'augmenter l'offre de stationnement, conformément au diagnostic de voiries.

Cordialement,
Jean-Michel Desailly, Maire
et le Conseil Municipal

Des nouveautés en cette rentrée !

Ouverture de classe

La commune avait vu juste en investissant dans du mobilier scolaire supplémentaire. Le 2 septembre dernier, le rectorat a fait part de sa décision : une classe supplémentaire sera ouverte à l'école élémentaire d'Aubigny-en-Artois. Jusqu'à présent, l'école comptait 4 classes dont 2 à double niveau (CE2/CM1 et CM1/CM2), comprenant jusqu'à 32 élèves. Dorénavant, les 5 niveaux scolaires seront représentés, allégeant ainsi le nombre d'élèves par classe.

Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouveaux enseignants qui rejoignent l'équipe pédagogique : Madame Élise Delsert et Monsieur Vincent Robert qui enseigneront respectivement aux élèves de CE2 et de CP.

Une école numérique innovante

Dans le cadre du projet *"Écoles numériques innovantes et ruralité"*, lancé par le ministère de l'Education Nationale, la commune a souhaité mettre en place une "classe mobile" avec l'achat de 32 tablettes et claviers. Ainsi les élèves de l'école élémentaire vont pouvoir dès cette rentrée, apprendre les usages du numérique.
Pour un coût global de 14 700€, la commune a pu bénéficier d'une subvention de 7000 € de la part de l'Etat.

En bref

Les ateliers de la médiathèque

Au printemps, la médiathèque a proposé aux enfants dès 4 ans de participer à divers ateliers animés par l'illustrateur Sébastien Naërt. Les plus grands ont été initiés à la gravure et à l'illustration/BD sur le thème *Planète*, les plus jeunes ont découvert de drôles de personnages tels que *Moustacahuète* et le *Fritosaure*. Les œuvres des enfants ont été par la suite exposées durant la semaine culturelle.

Devoir de mémoire

pour la commission des jeunes qui s'est rendue au printemps, avec le Souvenir Français, à la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette. Un moment chargé d'émotion pour ces jeunes qui, pour certains, ont retrouvé le nom de leur ancêtre gravé sur le mémorial. Cet été, ils ont nettoyé et repeint les croix des tombes du cimetière militaire français.

Sauvons les insectes !

Le 8 avril, la Commune en association avec la commission des jeunes et l'association ATRE, a organisé un atelier de construction d'un gîte pour les insectes pour des enfants de 9 à 14 ans. Véritable refuge, il permet d'accueillir des bourdons, des abeilles (pollinisateurs) et des guêpes solitaires (carnivores). Ces insectes ne pensent pas à piquer mais à se nourrir de pollen, de nectar et d'autres insectes. Ils sont donc d'une grande utilité pour la pollinisation et la lutte contre les indésirables. Maillons essentiels des chaînes alimentaires, ils sont la base de l'alimentation d'autres animaux, notamment les oiseaux.

Vous pouvez voir le gîte de la commune au niveau de l'Eglise Saint-Kilien.

Prochain atelier pour les 9-14 ans, le lundi 21 octobre à 13h30 à la médiathèque (inscription au 03 21 59 00 77).

Distribution des dictionnaires aux CM2

Pour saluer leur passage en 6e, les élèves de la classe de CM2 du groupe scolaire Gauguin-Brassens ont reçu la visite de Monsieur le Maire, Jean-Michel Desailly et de ses adjoints le mardi 4 juin 2019.

À cette occasion, un dictionnaire français/anglais ainsi qu'un chèque cadeau culture d'une valeur de 20 euros leur ont été remis.

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs études !

BUDGET

Coût : 220 149,95€
Subvention : 143 148,€80
Auto-financement : 77 001,15€

Fin des travaux pour la Rue de Mingoval

Débutés le 28 janvier 2019, les travaux de la rue de Mingoval sont finis. Aujourd'hui, on y trouve un réseau d'assainissement pluvial comprenant l'installation d'un bassin d'infiltration, pour permettre de récupérer les eaux de pluie et ainsi prévenir les ruissellements et coulées de boue lors de fortes pluies. Des travaux pour sécuriser le cheminement piéton ont également été réalisés avec la création de trottoirs et de passages protégés.

L'ancienne gare réhabilitée prend ses nouvelles fonctions

Dans notre numéro de janvier nous vous présentions l'avancée des travaux de l'ancienne gare ferroviaire devenue un bâtiment communal en 2010.

Désamiantage, nouvelle toiture, isolation thermique, peintures, les travaux se sont succédés et l'ancien corps de Gare peut enfin accueillir ses premiers occupants. À l'année, l'école de musique et les activités du RAM (relais assistant maternel) y prendront leur quartier. Ponctuellement, la gare sera également une salle d'exposition, en novembre prochain, elle accueillera l'exposition *«1272-1633, Les Seigneuries d'Aubigny».* Un espace professionnel est dédié à la location (environ 13m^2 et sanitaires attenant).

Assurément une réhabilitation réussie et un morceau du patrimoine aubinois conservé !

BUDGET

Coût : 381 876,04€
Subvention : 206 737,€50
Auto-financement : 175 138,54€

Création d'une aire de stationnement à côté de la salle Multi-activités

Le weekend, lorsqu'il y a à la fois, les entraînements, les compétitions et la location de la salle des fêtes, les places de parking manquent. Aussi, pour répondre à cette demande, la Commune a décidé de créer une aire de stationnement derrière la salle Multi-activités. De plus, une signalétique sera également ajoutée pour permettre aux visiteurs de facilement s'orienter et de rejoindre le centre-ville par un piétonnier longeant le court de tennis.

BUDGET

Coût total des aménagements
195 978,50€
les montants des subventions
pour ce projet
sont à définir.

Sécurité routière les aménagements se poursuivent

Dans le cadre d'un plan de sécurité routière, la commune a décidé de mettre en place un certain nombre de dispositifs pour limiter la vitesse sur son territoire : écluse (chemin de Penin), feu comportemental (rue de Cambligneul) et une zone 30 sur l'ensemble de son centre-ville. À cela s'ajoute une modification du plan de circulation des poids-lourds. Ces derniers ne peuvent plus, se croiser en traverse de la Commune, ceci afin de diminuer les nuisances sonores et les risques pour la sécurité des piétons.
Prochainement, en complément des ralentisseurs seront posés rue Léona Occre et rue d'Agnières et une écluse, rue Paul Dumont.

Coût total des aménagements : 81 282,85€, les montants des subventions pour ce projet sont encore à définir.

BUDGET

Coût total des aménagements
81 282,85€
les montants des subventions
pour ce projet
sont à définir.

Gestion des eaux pluviales, des solutions existent

En temps que particulier, il vous est demandé de gérer vos eaux de pluie sur votre terrain. Sachez qu'à votre propre niveau, vous pouvez recourir à différentes techniques qui consistent à infiltrer la goutte d'eau au plus près de l'endroit où elle tombe. 9 solutions permettent de s'adapter tant à vos contraintes financières qu'à celles de votre terrain et ainsi améliorer la qualité environnementale de votre propriété.

La cuve de récupération convient pour tous les usages : jardin et maison. La cuve enterrée permet une utilisation de l'eau de pluie pendant toute l'année, même en hiver.

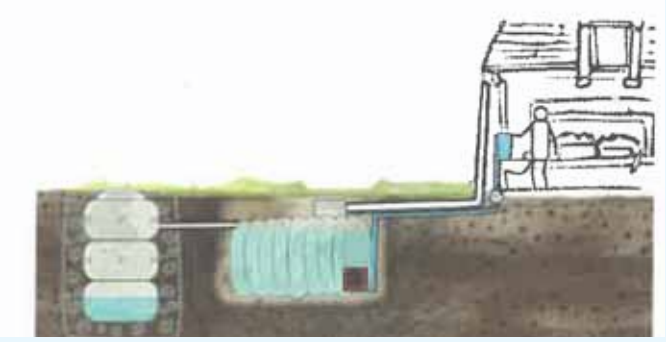

Les échelles d'eau sont des modules sans fond, à parois clipsables, avec un volume de stockage de 0,25 m^3 qui s'enfoncent de 20 cm dans la terre végétale mais restent à ciel ouvert. Ce stockage offre une grande surface de contact d'infiltration dans les couches superficielles.

Le jardin de pluie
Il présente la particularité d'être uniquement alimenté avec des eaux pluviales, généralement apportées par une gouttière ou un autre type de collecteur : il peut contenir une zone étanche qui conservera de l'eau plus longtemps, en fond de noue (sorte de fossé peu profond). Il est généralement installé en aval d'une sortie de gouttière, d'une terrasse (éventuellement d'une terrasse végétalisée) ou d'un système de récupération d'eaux pluviales. Ce micro-jardin présente la caractéristique de recevoir des afflux irréguliers d'eau.

La noue
Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisée, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques.

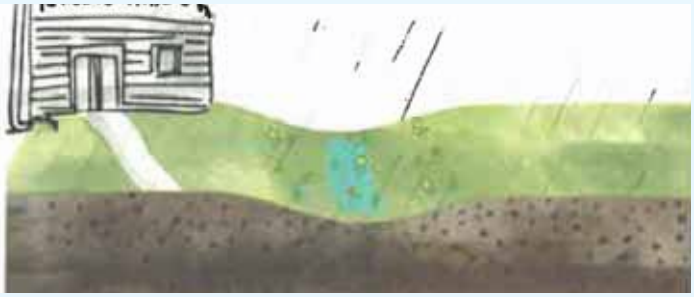

Le récupérateur d'eau est un outil indispensable pour tout jardinier soucieux de son environnement et de sa consommation d'eau . Il est écologique : vous récoltez les eaux pluviales et vous en resservez pour l'arrosage de vos plantations.

Le puits d'infiltration permet le stockage temporaire et l'évacuation des eaux pluviales par infiltration dans les couches perméables du sol. L'eau de pluie est collectée dans une chambre de décantation en amont du puits, par des canalisations ou par ruissellement. Dans la plupart des cas, les puits sont comblés de matériaux poreux qui permettent la filtration de la pollution.

Les sols perméables
Comme son nom l'indique, il s'agit ici de choisir un type de sol qui va permettre l'infiltration de l'eau : pavés à joints élargis, pavés poreux ou dalles engazonnées.

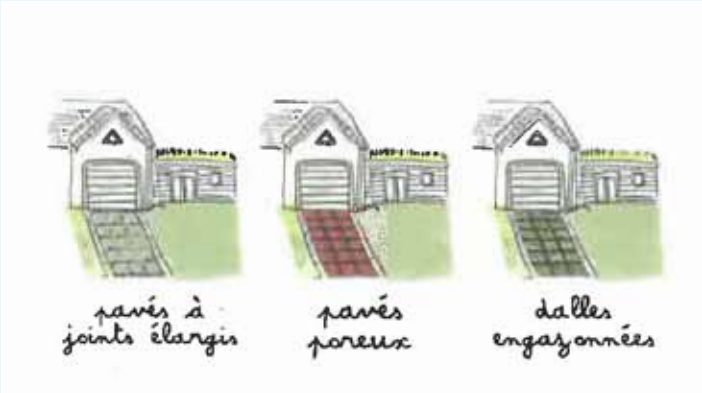

La toiture végétalisée ou toit vert, joue un rôle de plus en plus important dans la gestion des eaux pluviales lors de fortes pluies. Le toit végétal permet la reconstitution d'espaces naturels et écologiques favorables à la biodiversité.

La tranchée drainante permet de récupérer les eaux de ruissellement via un réseau, avaloirs. Si la couche superficielle du sol est suffisamment perméable, les eaux de ruissellement peuvent être recueillies par le dessus. Pour les sols peu perméables, un drain sera installé en partie basse du massif drainant, simplifiant ainsi l'évacuation de l'eau vers un réseau pluvial.

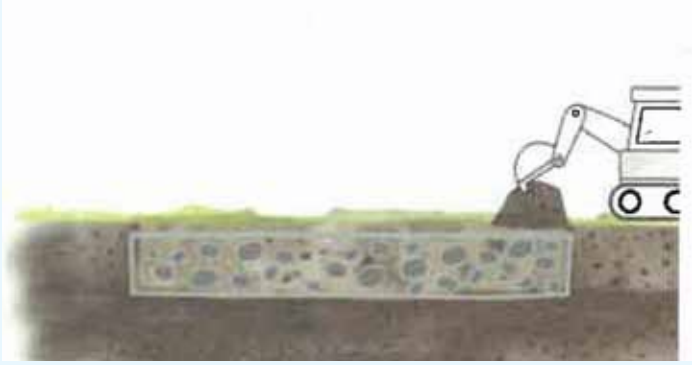

L'ADOPTA vous propose de retrouver en vidéos, sur sa chaîne youtube ces 9 solutions pour vous aider à appliquer la nouvelle réglementation, s'adapter au changement climatique et optimiser vos dépenses.

Urbanisme : déclaration préalable de travaux

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance. La DP doit être transmise à la mairie.

TRAVAUX CONCERNÉS

Une DP est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante si modification de l'aspect extérieur :

> travaux qui créent entre 5 m² et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Toutefois, entre 20 m² et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m² ;

> travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (par exemple, changement de porte, de fenêtres, ravalement de façade etc...) ;

> pose de clôture et/ou portail ;

> travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Attention : les travaux de réfection à l'identique (matériaux, couleurs) ne sont pas soumis à autorisation.

DÉMARCHES

L'intéressé doit déclarer son projet au moyen de l'un des formulaires suivants (disponibles sur le site aubigny-en-artois.fr > urbanisme > autorisations d'urbanisme ou sur service-public.fr) :

> **cerfa n°13702*02** : pour les demandes tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,

> **cerfa n°13703*02** : pour les demandes tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,

> **cerfa n°13404*02** : pour les demandes tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier doit être envoyé en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie de la commune où se situe le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, réserve naturelle, parc national...). La mairie délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur. **Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à compter de la date du dépôt** de la demande.

DÉCISION

En cas d'acceptation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, la déclaration préalable n'est plus valable. Si les travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si le titulaire de l'autorisation prévoit d'interrompre le chantier pendant plus de 1 an, il peut demander de prolonger sa déclaration préalable d'1 an. Cette demande doit être effectuée à la Mairie et doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de la déclaration préalable.

En cas de refus

Lorsque la déclaration préalable a été refusée, le demandeur a la possibilité de demander à la Mairie de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

En l'absence de réponse

La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction d'un mois. L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation de votre projet. Une attestation de non-opposition à déclaration préalable peut être délivrée sur simple demande à la mairie.

L'atelier "Environnement" vous ouvre ses portes

Samedi 18 mai 2019, l'atelier "Environnement" de la Commune d'Aubigny-en-Artois a ouvert ses portes au public.

Les habitants ont pu ainsi découvrir le lieu où les agents techniques de la ville préparent les boutures et les plantations qui viennent agrémenter la ville.

Les enfants ont pu participer à un atelier de découverte et apprendre à réaliser des boutures, certains se sont découverts avoir la main verte !

Villes et villages fleuris

Cette année, le label des "Villes et Villages fleuris" fête son 60ème anniversaire. Le 24 juillet dernier, le jury est venu visiter notre commune : cadre de vie, fleurissement, projet environnemental, voici les sujets et thématiques sur lesquels la commune a été évaluée.

Nous espérons maintenant nous voir attribuer, une troisième fleur !

Agenda

NETTOYONS LA NATURE
Dimanche 29 septembre à 8h45
Marche citoyenne, le but est de ramasser les déchets que vous rencontrez sur votre chemin. Prévoir des bottes, les enfants doivent être accompagnés. Départ à 9h - *Rendez-vous salle annexe Viart*

EXPRIMONS LA NATURE
En octobre à la médiathèque
Du 1er au 10 : exposition «le jardinage au naturel».
Mardi 1er à 18h30 : atelier cosmétiques maison (adultes).
Vendredi 4 à 19h : intervention FREDON sur la thématique «Zéro phyto» (adultes).
Mercredi 9 à 14h : atelier zéro déchet avec la boutique «Au détail près» (tout public).
Samedi 12 à 10h : atelier produits ménagers maison (adultes).
Mercredi 16 à 14h : atelier land'art - création libre avec éléments naturels (enfants à partir de 6 ans).
Lundi 21 à 13h30 : atelier de construction de gîte pour les insectes avec l'association ATRE (enfants de 9 à 14 ans).
Mercredi 23 à 10h pour les 4-6 ans et à 14h30 pour les 7-12 ans : atelier «petits monstres enchantés de la forêt» (création de masques et/ou accessoires pour halloween).
Jeudi 24 à 16h : projection cinématographique

CINEMA - TOY STORY 4
Jeudi 24 octobre à 16h
Dès 6 ans, 4.80€/3.80€ (-12 ans, étudiants...)
Salle Multi-activités

SALON DES MÉTIERS D'ART ET DE BOUCHE
Samedi 12 et dimanche 13 octobre
Nombreux artisans, dégustation, exposition, ateliers. Samedi de 13h à 19h et dimanche de 10h à 18h. *Salle Multi-activités (entrée par le dojo).*

BAL DES P'TITS MONSTRES
Jeudi 31 octobre - 16h
Pour les enfants de la commune jusqu'à 12 ans. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Inscription à la mairie avant le 26 octobre. *Salle Multi-activités. Entrée gratuite*

EXPOSITION «LES SEIGNEURIES D'AUBIGNY» 1272-1633
En novembre
Programme détaillé ultérieurement

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE
Lundi 11 novembre - matinée
Dépôt de gerbes aux cimetières britannique et français ; messe à l'Église Saint-Kilien ; dépôt de gerbes au Monument aux morts suivi d'une réception offerte à la salle d'Honneur de la mairie.

FÊTE DE LA SAINTE CÉCILE
Samedi 16 et dimanche 17 novembre
Programme détaillé ultérieurement.

MAISONS FLEURIES
Vendredi 29 novembre - 19h
Réception en l'honneur des participants au concours des maisons fleuries. *Salle d'honneur de la mairie.*

ARBRE DE NOËL
Samedi 7 décembre - 15h
Spectacle pour les enfants de la commune jusqu'à 12 ans. Merci de bien vouloir vérifier l'inscription de votre enfant sur la liste de la mairie avant le 5 octobre. Le délai dépassé, aucune réclamation ne sera prise en compte. Vous êtes nouvel arrivant en 2019, merci de vous faire connaître auprès de la mairie. *Salle Multi-activités. Ouverture des portes à 14 h.*

BOURSE AUX JOUETS
Dimanche 8 décembre de 9h à 16h
Réservation obligatoire en mairie à partir du 8 novembre. Tables limitées à 2 maximum par personne. *Salle Multi-activités*

COLIS DES AÎNÉS
Samedi 14 décembre - matinée
Le colis sera distribué par les élus aux personnes de plus de 70 ans. Vous êtes nouvel arrivant en 2019, merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

REPAS DES AÎNÉS
Dimanche 15 décembre - 12h
Un moment convivial offert par la Municipalité aux personnes âgées de plus de 65 ans. Vous êtes nouvel arrivant en 2019, merci de vous faire connaître auprès de la mairie. *Salle Multi-activités.*

PORTES OUVERTES BALLERINA
Samedi 21 et dimanche 22 décembre
Salle Multi-activités. Entrée gratuite.

En bref

Inscription liste électorale

Pour pouvoir voter aux élections municipales le 15 mars 2020, n'oubliez pas de venir en Mairie, avant le 15 février 2020, vous inscrire sur les listes électorales. Passé cette date, vous ne pourrez pas voter à Aubigny-en-Artois.

Animations du Relais "Ô P'tits Mômes"

Retrouvez à la gare d'Aubigny-en-Artois,bâtiment complètement réhabilité en salle municipale, les animations du RAM. Ces rendez-vous de la petite enfance auront lieu de 9h à 12h, les jeudis 3 et 17 octobre, 14 et 28 novembre et 12 décembre. Animations ouvertes aux parents et aux assistants maternels.

Carte d'identité / passeport

Si vous devez refaire votre carte nationale d'identité ou votre passeport, réalisez vos démarches en ligne sur ants.gouv.fr puis rapprochez-vous de la Mairie d'Avesnes-le-Comte au 03 21 60 67 00.

LE SAVIEZ-VOUS ? Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ; les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures.

Médiathèque numérique

Monsieur le Maire, Jean-Michel Desailly a signé pour la Commune d'Aubigny-en-Artois, avec le Conseil Départemental, une convention pour la diffusion de la bibliothèque numérique départementale jusqu'au 31 décembre 2022. En effet, la médiathèque François Mitterrand d'Aubigny-en-Artois répond aux conditions d'accès pour cette opération.

Concrètement, vous pourrez via un seul compte en ligne, profiter de plus d'un million de documents :

> des livres, des séries, des films... jusqu'à 10 par mois ;

> en illimité, vous pourrez avoir accès aux plus grands titres de la presse, à de la musique (sans publicité), à des applications et des jeux vidéo, mais aussi, vous former, apprendre une langue, vous préparer au code de la route ou pour les enfants, progresser dans les matières scolaires.

La médiathèque numérique arrivera à Aubigny-en-Artois, courant novembre 2019. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents de la médiathèque.

Aubigny-en-Artois s'engage pour la nature

Le dimanche 24 mars, la commune d'Aubigny-en-Artois a participé à l'opération « Hauts-de-France Propres », portée par la Région Hauts-de-France, avec la participation de l'association de chasse d'Aubigny-en-Artois et la section randonnée du Sporting club aubinois.

Lors de cette marche citoyenne, les 40 participants ont ramassé 209,4 kg de déchets de tout genre : il y avait les classiques bouteilles en verre (64) mais aussi, pour les déchets les plus insolites, une valise, une casserole, des pneus, un panneau d'agglomération, des palettes...

La Commune espère voir ce nombre de déchets diminuer lors de la prochaine opération de nettoyage qui se déroulera le 29 septembre prochain. Nous vous donnons en effet, rendez-vous à la salle annexe Viart à 8h45 pour participer à l'opération « Nettoyons la nature ! ».

Formation PSC1

Comme chaque année, la commune propose aux aubinois de se former aux gestes qui sauvent.

Le 20 février dernier, l'association Arras Formation Secourisme Incendie a ainsi formé 11 personnes, dont un agent communal, aux gestes de 1er secours.

Tous ont reçu leur diplôme le 23 mars 2019 à l'occasion d'une cérémonie présidée par Monsieur le Maire, Jean-Michel Desailly, accompagné de ses adjoints.

En bref

Chasse à l'œuf

Le dimanche 21 avril, s'il fallait être à un endroit dans Aubigny-en-Artois pour un enfant de 1 à 10 ans, c'était au stade municipal pour la traditionnelle chasse à l'œuf ! Proposée par la Municipalité, cette chasse à l'œuf rencontre toujours un véritable succès auprès des enfants qui repartent avec de précieux chocolats.

Commémoration de l'appel du 18 juin 1940

Refusant la défaite et la demande d'armistice adressée par Pétain aux Allemands, le 17 juin 1940, le général de Gaulle, depuis la radio de Londres, lance un appel le 18 juin, à la population française et lui demande de résister. Aubigny-en-Artois commémore chaque année, place de l'Eglise Saint-Kilien, cet événement historique.

Commémoration des évènements tragiques du 22 mai 1940

Les 21 et 22 mai 1940, des Waffen-SS de la division Totenkopf massacrèrent 98 civils à Aubigny-en-Artois. Parmi les victimes, de nombreux réfugiés venus notamment de Belgique et du Douaisis. Depuis, la commune rend chaque année hommage à ces femmes et hommes victimes de la barbarie nazie.

Le 22 mai 2019, en présence du *Souvenir Français*, Monsieur le Maire, Jean-Michel Desailly et Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre de la commune de Brunehaut, sont montés à la carrière rue du 22 mai 1940, pour y déposer une gerbe de fleurs et se receuillir au Monument aux morts. Les enfants du groupe scolaire Gauguin-Brassens et de la Commission des jeunes d'Aubigny-en-Artois étaient associés à ce devoir de mémoire.

Parcours du coeur

Le samedi 4 mai, Aubigny-en-Artois, avec le soutien des sections Cyclo et Rando du Sporting Club Aubinois, a participé aux ***Parcours de Coeur***, organisés par la Fédération Française de Cardiologie.

Au programme de cette journée de sensibilisation aux maladies cardiovasculaires : balades découvertes en vélo (15km, 25km et 40km) ou à pieds avec au choix, un circuit de 5 km avec initiation aux gestes de premiers secours par les sapeurs-pompiers d'Aubigny, ou un parcours de 11 km sans initiation pour les plus sportifs.

La veille, les élèves du groupe scolaire Gauguin-Brassens avaient été invité à participer à une balade avec la section rando du SCA.

Semaine Culturelle 2019

Cette année, la commune d'Aubigny-en-Artois a célébré la Belgique dans le cadre de ses 15 ans de jumelage avec l'entité de Brunehaut. À cette occasion, de nombreuses animations se sont succédées entre le 22 et 28 avril 2019.

Du cinéma d'abord avec le film jeunesse *Dragons* et le film *Rebelles* avec la belge Cécile de France qui incarne une ex-miss qu'il vaut mieux ne pas contrarier.

Mardi 23 avril, les élèves du groupe scolaire Gauguin-Brassens ont accueilli les élèves de l'école de Hollain (entité de Brunehaut). Au programme de cette journée, une chasse à l'énigme dirigée par **Hervé Hernu** (auteur présent à la rencontre autour du livre du samedi 27 avril), à la médiathèque François Mitterrand.

Dans l'après-midi, les enfants belges et français se sont recueillis au Monument aux Morts dédié aux évènements tragiques du 22 mai 1940, ils étaient accompagnés de **Jean-Michel Delattre**, notre historien local qui a pu leur expliquer ce qu'il s'était passé à Aubigny-en-Artois ce jour-là. S'en est suivie la visite de l'exposition *"15 ans de jumelage, Brunehaut en images"* à la Mairie où l'on a pu entendre les petits belges reprendre en chœur la chanson d'Hollain, dont les paroles étaient exposées. Un moment insolite et convivial !

Les tout-petits et les élèves de CP ont quant à eux pu profiter de l'intervention de **Ghislaine Lamotte** (auteure et illustratrice, présente à la rencontre autour du livre) avec pour les premiers, une lecture autour du *"Grand voyage d'un petit nuage"*. Les enfants ont échangé sur l'eau, les animaux, les saisons et les couleurs. Les seconds ont participé à un atelier de création de personnage-animal en s'inspirant d'un livre de la série *"Molly et Tom"*.

"Zoom sur la Belgique"

Le vendredi 26 avril, c'était au tour de nos aînés de la Résidence François Xavier de Saulty (maison de retraite) de profiter à l'heure du déjeuner, d'un moment convivial en musique avec la venue de **Dany Rossie**. Au soir, la même **Dany Rossie** était sur la scène de la salle Multi-activités, pour reprendre des chansons du répertoire de Jacques Brel, accompagnée à l'accordéon par **Sonia Rekis**.

Le samedi 27 avril, en journée, s'est déroulée la traditionnelle **Rencontre autour du livre** à la médiathèque François Mitterrand. Les visiteurs ont pu rencontrer de nombreux auteurs et illustrateurs jeunesse et adultes, voir les œuvres réalisées par les enfants qui ont suivi les ateliers organisés fin mars et début avril, animés par l'illustrateur **Sébastien Naërt**. Enfin, les plus jeunes ont pu rencontrer leurs héros préférés de la ***Pat'Patrouille*** *Chase et Stella et Minion.*
En parallèle, samedi et dimanche, le club culturel ouvrait ses portes au public et réunissait les œuvres des artistes des ateliers ***Esquiss'art, Fait-main*** **et** ***Patchwork***.

Au soir, l'école de danse ***Ballerina***, menée par **Nathalie Wilquin** a proposé aux spectateurs un spectacle aux couleurs de la Belgique. On a pu voir les danseurs se produire sur des chansons de Brel, Stromae ou encore Maurane…

La semaine s'est terminée avec le traditionnel ***Concert de Printemps de l'Harmonie Municipale*** qui, cette année, pour fêter le jumelage avec Brunehaut, a accueilli ***la Fanfare de Hollain***.

Assurément une semaine hautement artistique !

Ducasse Communale

Du vendredi 31 mai au mardi 4 juin, s'est déroulée la traditionnelle ducasse communale. Les forains se sont installés pour le plus grand plaisir des petits comme des grands sur la place de la Gare.

Le 31 mai à 18h, Monsieur le Maire, Jean-Michel Desailly et ses adjoints ont inauguré la Ducasse et distribué les précieux coupons de l'opération forains : *1 ticket acheté = 1 ticket offert*.
Pêche aux canards, manèges enfants, autos-tamponneuses, barbe à papa, croustillons et pommes d'amour, il y en avait pour tous les goûts ! Cette année, la commune a accueilli une nouvelle attraction qui a ravi les plus grands : *le snowspeeder* où, sensations fortes et fous rires étaient au rendez-vous !
Le soir, à la salle Multi-activités, place au repas champêtre où les participants ont pu manger du cochon grillé et profiter ensuite de la piste de danse animée par Mix-Âge.

Le samedi 1er juin a débuté dès 9h30 avec un taïso géant au profit du Centre Européen d'étude du diabète, organisé par la section judo du Sporting club aubinois. Les participants pouvaient réaliser un dépistage gratuit et anonyme et faire un don à l'association et assister à une conférence animée par Dominique Fitterer, présidente de l'antenne du Nord Pas-de-Calais du CEED. À 14h, la section pétanque du SCA organisait, en association avec l'UFOLEP 62, un tournoi réservé aux vétérans et double mixte issus de l'UFOLEP 62. En parallèle se déroulait le traditionnel passage de grades par la section judo.

Au soir de 19h à minuit, les brocanteurs et vendeurs amateurs prenaient possession des rues du Général de Gaulle, Émile Delombre, du Pré-au-Pont et des places du Marché et du Manoir. Les rues étaient animées en musique par Dixieland Jazz et en rires par les clowns Pipo et Bozoo, les Agnolletis.

Assurément une soirée placée sous le signe des bonnes affaires et de la bonne humeur !

Le weekend s'est terminé par le traditionnel apéritif-concert à la salle Multi-activités avec une démonstration de Zumba Kids avec Stéphanie Lété suivie d'une animation par l'Harmonie Municipale. À 15h30, place au spectacle avec *Madeleine et Maurice dans l'amour Vache*, un one man show de et avec Dominique Duriez.

Rendez-vous l'année prochaine !

En bref

Gala de Danse Ballerina

Le samedi 15 juin, l'école de danse Ballerina menée par Nathalie Wilquin a réalisé son gala annuel à la salle Multi-activités. Ce rendez-vous est l'occasion pour les parents des élèves, de voir la restitution du travail accompli durant une année. C'est également un spectacle de haute qualité pour les simples spectateurs.

Fête de l'école

En cette fin d'année scolaire, le samedi 22 juin, il y avait la fête au groupe scolaire Gauguin-Brassens. L'association des parents d'élèves avait organisé une kermesse dans l'école suivie du spectacle de danse des élèves sur la thématique du monde.

Sortie jeunesse

Cette année, les aubinois ont pu découvrir le parc Disneyland Paris, à l'occasion de la sortie jeunesse du 28 août. Petits et grands ont pu profiter des nombreuses attractions.

Fête Nationale

Les 13 et 14 juillet, les communes d'Aubigny-en-Artois et de Savy-Berlette fêtent ensemble le 14 juillet. Ce weekend festif a débuté à 21h30, avec le traditionnel défilé animé par ***la Fraternelle Réveil*** de Savy-Berlette et ***l'Harmonie Municipale*** d'Aubigny-en-Artois, dont les musiciens étaient bien installés sur un plateau agricole tracté. Les participants ont ainsi rejoint en musique le lieu où a été tiré le feu d'artifice. S'en est suivi le bal populaire animé par ***Mix'âge***.

Le 14 juillet, la journée a débuté par un dépôt de gerbe au Monument aux Morts, place de l'Eglise. À 13h, les aubinois avaient rendez-vous à la salle Multi-activités pour un pique-nique citoyen et dès 15h, place aux jeux anciens et gonflables avec en animation musicale, l'Harmonie Municipale.

Petits et grands ont pu s'essayer au rodéo, chamboule-tout, jeu de la savonnette, tir à la carabine, tir à la corde, jeu de la grenouille, javelot, et bien d'autres...

2e Représentation Canine

Forte de son succès en 2018, la Commune d'Aubigny-en-Artois avec le soutien de la commission des jeunes, a organisé le dimanche 8 septembre 2019, au stade municipal, sa 2ème représentation canine.

Malgré une météo capricieuse, petits et grands ont pu approcher de nombreuses races canines (Bichon Maltais, Berger Australien, Braque Italien, Chien Lion, Cockers Anglais, Dalmatiens, Épagneul Breton, Français, Picard, Nain Continental, Pointer, Setter Gordon, Spitz Nain et Springer) et rencontrer les éleveurs.

Pour cette édition 2019, les visiteurs ont pu découvrir le « Dog Dancing », de l'obéissance rythmée (le chien danse avec son maitre) et, pour ceux qui étaient venus accompagner de leur compagnon à 4 pattes, participer à un atelier de rapports de chiens avec le conseil d'un professionnel ou encore profiter du stand toilettage.

Cette journée s'est terminée avec la remise des prix aux enfants ayant participé au concours de dessins. 31 dessins ont été déposés en Mairie répartis dans 3 catégories : *« Dessine ton chien idéal »* (pour le 3 à 6 ans), *« Imagine ton chien en super héros »* (pour les 7 à 11 ans) et *« Imagine ton chien dans un numéro de cirque »* (pour les 12 à 16 ans). Tous sont repartis avec un lot.

Sentez-vous sport 2019

En septembre on a fêté le sport à Aubigny-en-Artois à l'occasion de l'opération "***Sentez-vous sport***", organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français.

En guise d'échauffement, **le 15 septembre** la commune proposait en association avec les sections randonnée et cyclo du Sporting club aubinois, une randonnée du patrimoine à faire à pieds ou en vélo.

Les 20, 21 et 22 septembre, place au grand weekend sportif ! L'objectif était de faire découvrir aux aubinois mais aussi aux extérieurs, de nombreuses activités sportives qui, pour la plupart, sont pratiquables au sein des différentes sections du Sporting club aubinois.

En effet, les participants ont pu découvrir en présence de chaque représentant de section du SCA : du badminton, du judo, du running, du volley, de la baby-gym, du tennis de table, du taïso/cross training, de la marche nordique, de la pétanque et du basket.

Il y avait également une initiation au yoga du rire, du tennis, du disque golf, du tir à l'arc, mais aussi un parcours sportif de sapeurs-pompiers et des jeux gonflables géants (dart foot et baby-foot).

Bref il y en avait pour tous les goûts et tous les âges ! Assurément un weekend sportif placé sous le signe de la bonne humeur !

Journée d'initiation pour les scolaires

Le vendredi 20 septembre, les élèves du groupe scolaire Gauguin Brassens et certaines classes du collège Jean Monnet ont été convié à découvrir et pratiquer un certain nombre d'activités sportives avec la participation des sections du SCA. Les touts-petits ont ainsi découvert de la baby-gym et du vélo. Les plus grands ont pu pratiquer du running, de la pétanque, du tennis de table, de la zumba, du disque golf, du badminton, du volley, du judo et aussi du vélo. Ce fut l'occasion pour certains de se découvrir une nouvelle passion !

Infos-pratiques

Mairie
20, rue du Général-de-Gaulle
62690 AUBIGNY-EN-ARTOIS
03 21 59 68 05
03 21 59 68 07
mairie.aubigny62@wanadoo.fr
www.aubigny-en-artois.fr
Facebook : Commune d'Aubigny-en-Artois

Maire, Jean-Michel Desailly,
Le samedi de 9h à 11h.

Député, Bruno Duvergé
Les mardis 1er octobre et 26 novembre de 16h à 17h, à la mairie.

Conciliateur de justice
Les mardis 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre, à 9h, à la mairie. Sans rendez-vous.

Mission locale
Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12 h au Geda, route Départementale 939 (ancienne caserne des pompiers).

Pro BTP
Permanences les 3e et 4e mercredis du mois, à la mairie.
Sur rendez-vous pris au 06 79 52 49 65.

Assistante sociale
Permanence de Mme Elodie Bonnel, reçoit les 1er et 3e mercredis du mois après-midi, à la M.D.S Aubigny (410 rue Léona-Occre).
Sur rendez-vous pris au 03 21 16 10 30 (MDS Arras-Ouest).

Consultation d'enfants
Permanence de Mme Poyteau, reçoit les 1er et 3e mardis de chaque mois (avec un médecin) et le 4e mardi (sans médecin) de 9h à 12h à la M.D.S Aubigny (410 rue Léona-Occre). Sur rendez-vous pris au 03 21 16 10 30 (MDS Arras-Ouest).

Prévention

Rentrée 2019 : la fin du régime de Sécurité sociale des étudiants

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 « Orientation et réussite des étudiants », prévoit une évolution de la réglementation en supprimant le régime de sécurité sociale des étudiants (RSSE). Cette simplification d'affiliation pour les étudiants prend effet au 1er septembre 2019. Ainsi, tous les étudiants encore gérés par les mutuelles étudiantes sont automatiquement rattachés pour leur couverture de base à l'Assurance Maladie et gérés par la CPAM de leur lieu de résidence.
Concrètement, étudiants comme parents n'ont aucune démarche spécifique à accomplir.

> **Si l'étudiant a démarré ses études à la rentrée 2018 ou 2019.** Il ne changera pas de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de ses frais de santé. Il restera affilié gratuitement à son régime actuel de protection sociale, généralement celui de ses parents. Aucune démarche n'est à effectuer.

> **Si l'étudiant a démarré ses études avant la rentrée 2018 et qu'il était affilié à la Sécurité sociale étudiante.** Il est automatiquement transféré au régime général de l'Assurance Maladie au 1er septembre 2019 et rattaché à la CPAM de son lieu de résidence. Aucune démarche n'est à effectuer.

> **Si l'étudiant est un étudiant étranger qui démarre ses études à la rentrée 2019.** Il bénéficie de la prise en charge de ses frais de santé pendant la durée de ses études en s'inscrivant obligatoirement sur le site etudiant-etranger.ameli.fr et en accomplissant les formalités demandées.

Création et impression : mairie d'Aubigny-en-Artois/spotier - octobre 2019